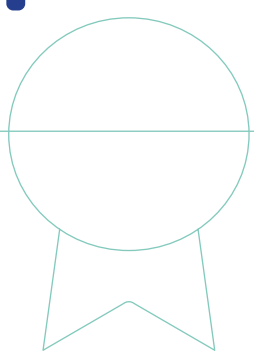


POLITIQUES DE SOBRIÉTÉ EN EUROPE : OÙ EN EST-ON ?

Note exploratoire



En
partenariat
avec



SOMMAIRE

PARTIE 1 STRATÉGIE EUROPÉENNE : OÙ EN EST LA SOBRIÉTÉ ?

- LA SOBRIÉTÉ DANS UN AGENDA DE COMPÉTITIVITÉ ET SÉCURITÉ
- DES OPPORTUNITÉS LÉGISLATIVES D'INTÉGRER MESURES ET INDICATEURS DE SOBRIÉTÉ

PARTIE 2 LE NIVEAU LOCAL. DÉMONSTRATEUR DES POLITIQUES DE SOBRIÉTÉ EN EUROPE

- LE LOCAL, NIVEAU PIVOT
- DES EXEMPLES D'ACTIONS DE COLLECTIVITÉS
- ANNEXES : UTRECHT, RENNES, CANTON DE VAUD

Autrices : Sylvie Lacassagne
et Mélanie Bourgeois, Energy Cities

ENERGY CITIES
4 chemin du fort de Bregille
25000 BESANCON (France)
www.energy-cities.eu

Design : www.tutti quanti.net

juillet 2026

En
partenariat
avec



Ce document diffusé par l'ADEME a été réalisé à l'initiative de son/ses auteur(s) ; il a reçu un soutien financier de l'ADEME mais n'engage pas l'ADEME. Son contenu (ou les données qu'il contient) n'engage que la seule responsabilité de son/ses auteurs et ne représente pas la position de l'ADEME.

ADEME
20, avenue du Grésillé
BP 90 406 | 49004 Angers Cedex 01
Numéro de contrat : 2577D0043
Contact : Marie-Hervier Collas

Cet ouvrage est disponible en ligne
<https://librairie.ademe.fr>

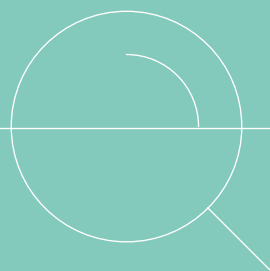


LA SOBRIÉTÉ APPARAÎT AUJOURD'HUI COMME UNE NÉCESSITÉ STRATÉGIQUE POUR L'UNION EUROPÉENNE DANS UN CONTEXTE DE TENSIONS ACCRUES AUTOUR DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ÉNERGIE ET FACE AUX CONSÉQUENCES MAJEURES DES BOULEVERSEMENTS CLIMATIQUES QUI IMPACTENT LES TERRITOIRES.

CETTE NOTE DÉCRYPTE À LA FOIS LA STRATÉGIE ACTUELLE DE L'UNION EUROPÉENNE ET PRÉSENTE LES OPPORTUNITÉS POUR INTÉGRER LA SOBRIÉTÉ DANS LES TEXTES LÉGISLATIFS À VENIR.

ELLE PRÉSENTE AUSSI DES EXEMPLES D'ACTIONS DE POLITIQUES PUBLIQUES MENÉES PAR DES MEMBRES ET NON MEMBRES D'ENERGY CITIES DANS PLUSIEURS DOMAINES : MULTITHÉMATIQUE, BÂTIMENTS, URBANISME ET AMÉNAGEMENT, PRATIQUES DE CONSOMMATION ET SENSIBILISATION.

1. STRATÉGIE EUROPÉENNE : OÙ EN EST LA SOBRIÉTÉ ?



1.1. LA SOBRIÉTÉ DANS UN AGENDA DE COMPÉTITIVITÉ ET SÉCURITÉ

La sobriété apparaît aujourd'hui comme une nécessité stratégique pour l'Union européenne dans un contexte de tensions accrues autour des ressources naturelles et de l'énergie³. Les conflits géopolitiques pour l'accès aux matières premières, du Donbass au détroit d'Ormuz, montrent que les ressources structurent désormais les rapports de force internationaux. Dans ce paysage incertain, réduire la dépendance aux importations énergétiques et matérielles devient essentiel pour renforcer la résilience européenne. L'UE se concentre d'ailleurs explicitement sur la souveraineté énergétique, l'autonomie stratégique, et la réduction des prix de l'énergie comme axe central de son agenda 2026².

La volatilité persistante des prix de l'énergie illustre la vulnérabilité d'un système encore dominé par les combustibles fossiles. La décision européenne d'interdire progressivement les importations de gaz russe s'inscrit dans cette logique d'autonomie, et rappelle que la réduction de la demande constitue un levier tout aussi stratégique que de diversifier l'offre comme elle a pris l'habitude de le faire. Dans ce contexte, les politiques de sobriété qui consistent à réduire l'usage global des ressources, au-delà de la seule efficacité technologique, sont indispensables à la transition énergétique. Elles permettent de réduire les coûts pour les ménages et les entreprises, renforcent la résilience des territoires et aident à atteindre les objectifs climatiques³.

Pourtant, malgré leur pertinence, les politiques de sobriété restent sous-utilisées et difficiles à porter politiquement. Le concept demeure peu connu et souvent perçu comme synonyme de restriction ou d'austérité. Les gouvernements et la Commission européenne sont frileux à l'égard de la promotion de mesures pouvant être interprétées comme des injonctions comportementales.

Dans l'Union européenne, les trajectoires énergétiques et les contextes culturels et historiques très différents rendent la sobriété plus difficile à porter politiquement dans certains pays. La France est, à notre connaissance, le seul État-membre qui intègre directement la sobriété dans sa stratégie énergétique. Son agence de la transition écologique, l'ADEME, a placé la sobriété élargie (pas seulement sur l'énergie) comme l'une de ses priorités dans son contrat avec l'Etat et a proposé des scénarios prenant en compte des hypothèses de sobriété.

A cela s'ajoute une préférence persistante, tant économique que politique, pour des solutions technologiques présentées comme compatibles avec la croissance économique, alors que la sobriété implique un questionnement sur les usages eux-mêmes. La récente étude du Parlement européen⁴ portant sur les priorités de la Commission Von Der Leyen II confirme ce déséquilibre : près de la moitié des initiatives politiques en 2026 portent sur la compétitivité et l'innovation, tandis que les politiques liées aux ressources naturelles, au climat et à la réduction de la demande restent moins visibles dans l'agenda législatif. L'agenda politique européen laisse relativement peu de place à des transformations systémiques qui nécessiteraient de repenser les volumes de consommation plutôt que seulement les technologies utilisées.

Pourtant, **les politiques de sobriété pourraient contribuer aux objectifs européens de résilience et de compétitivité.**

Une entreprise qui met en place une stratégie de réduction de la consommation d'énergie, de réemploi et de répartition s'expose moins aux risques de volatilité des prix de l'énergie, tensions sur les ressources ou rupture d'approvisionnement⁵. Il en va de même pour une collectivité ou un État. La sobriété ne doit plus être résumée à « ralentir » et « faire moins » mais repenser ses usages pour faire mieux.

Ainsi, même si elle est opportune et stratégiquement indispensable, la sobriété peine à s'imposer comme priorité politique. Elle se heurte à des obstacles culturels, à des divergences nationales persistantes et à un agenda européen davantage tourné vers le soutien technologique que vers la réduction de la demande. Pour dépasser ces limites, **il serait nécessaire que la sobriété soit intégrée plus explicitement parmi les grandes priorités européennes, non comme une contrainte, mais comme un levier de souveraineté, de justice économique et de stabilité à long terme. Le Conseil consultatif scientifique européen sur le changement climatique l'appelle de ses vœux dans différents rapports⁶. En parallèle, de nombreuses mesures de sobriété sectorielles peuvent déjà être prises dans les textes sectoriels en cours de négociations.**

² Commission européenne – Programme de travail de la Commission pour 2026 : L'Europe prend son indépendance (octobre 2025) <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:52025DC0870>

³ Energy Cities – L'importance de la sobriété pour l'UE (Avril 2025) : <https://energy-cities.eu/fr/document-politique/limportance-de-la-sobriete-pour-lue%E2%82%AC%82%BF%BC/>

⁴ European Parliament Research Service (EPRS) – The policy priorities of the von der Leyen II Commission (Study PE 785.656, March 2026) [\[consilium.europa.eu\]](https://consilium.europa.eu/)

⁵ ADEME, La sobriété un levier économique pour les entreprises et les collectivités, Avis de février 2026

⁶ European Scientific Advisory Board on Climate Change, Towards EU climate neutrality: progress, policy gaps, and opportunities, Assessment Report 2024, 2024

1.2. DES OPPORTUNITÉS LÉGISLATIVES D'INTÉGRER DES MESURES ET DES INDICATEURS DE SOBRIÉTÉ

D'après une étude récente⁷, 10 textes dont 9 directives intègrent au moins une disposition relative à une mesure de sobriété énergétique. En effet, sans être mentionnées comme telles, des mesures de sobriété sont déjà présentes dans plusieurs textes européens. C'est notamment le cas du Règlement sur l'écoconception des produits durables qui vise à rendre les produits plus durables, réparables, circulaires et respectueux de l'environnement ou de la stratégie sur le logement abordable et durable qui encourage l'utilisation des logements vacants.

La Directive sur la Performance Énergétique des Bâtiments mentionne directement la sobriété en encourageant les États membres à intégrer une approche de sobriété et d'économie circulaire dans leur plan national de rénovation du bâti que les États membres doivent remettre à la Commission fin 2026 (pour la version définitive). Le Think tank BPIE a d'ailleurs fait des [recommandations](#) aux pays européens sur l'intégration de mesures de sobriété dans ces plans.

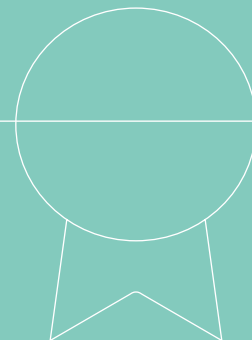
Si une stratégie européenne de sobriété paraît difficilement envisageable du fait des freins culturels et du contexte politique, il paraît opportun de se concentrer sur l'adoption de mesures et d'indicateurs sectoriels de sobriété.

Energy Cities présente ci-dessous quelques opportunités d'intégrer des mesures ou des indicateurs de sobriété dans des textes sectoriels pour la période 2026 et 2027.

TEXTE	CALENDRIER	OBJECTIFS CONNUS	OPPORTUNITÉS DE MESURES ET INDICATEURS DE SOBRIÉTÉ
Acte législatif sur les marchés publics	Proposition attendue pour le second trimestre 2026.	L'objectif de la réforme est de simplifier et moderniser les règles d'achat public. La Commission souhaite aussi intégrer une préférence européenne pour les produits fabriqués en Europe.	Introduire des critères contraignants de sobriété énergétique et matérielle dans les achats publics.
Train de mesures sur l'union de l'énergie pour la décennie à venir , avec notamment un nouveau cadre en matière d'efficacité énergétique, d'énergies renouvelables, et la révision du Règlement gouvernance de l'Union et de l'énergie et de l'action climatique	Proposition attendue pour décembre 2026.	Adapter la gouvernance aux objectifs de décarbonation pour 2040. Réformer les Plans nationaux Intégrés Énergie et Climat pour qu'ils soient plus simples, plus tournés vers l'investissement et la mise en œuvre.	L'architecture du cadre de gouvernance climat-énergie pour 2040 pourrait ajouter explicitement la sobriété dans un pilier d'économie d'énergie (qui contient aujourd'hui l'efficacité énergétique uniquement). Intégrer des indicateurs de performance de sobriété pour mesurer le progrès des États membres vers les objectifs fixés
Plan d'action pour l'électrification avec une stratégie sur le chauffage et le refroidissement	Proposition attendue pour juillet 2026.	Accélérer l'électrification de l'économie européenne.	– Reconnaître la sobriété comme condition sine qua non de la faisabilité de l'électrification en Europe – Intégrer des mesures de sobriété comme la promotion des petits véhicules électriques, accélérer la rénovation du bâti – Développer une stratégie de refroidissement des villes basés sur la sobriété
Cadre de performance du budget européen	Proposition en juillet 2025, Négociations en cours au Parlement et au Conseil	Intégrer des nouveaux indicateurs de performance pour flécher et évaluer la dépense sur l'ensemble du budget européen	Intégrer des indicateurs de sobriété pour mesurer la performance des dépenses européennes. Par exemple, le nombre de logements réhabilités, les économies de matériaux, d'eau ou d'énergie réalisées.
Cadre pour l'économie circulaire	Proposition attendue pour le dernier trimestre de 2026.	Moderniser et renforcer le cadre de l'économie circulaire	Adopter un objectif d'empreinte matérielle
Stratégie pour le logement abordable et construction durable	Publiée en décembre 2026, sera suivie d'autres mesures sur le logement.	Répondre à la crise du logement en Europe	– Encourager les alternatives à la construction pour répondre à la crise du logement et mesures accompagnantes – Encourager la densification douce, la mobilité dans le parc immobilier pour adapter la taille du logement aux habitants

⁷ Louise Leray et Clotilde Chagny, « Étude de la sobriété dans la politique européenne de réduction de la demande en énergie », Vertigo [Hors-Série 39 | Décembre 2024, mis en ligne le 10 décembre 2024, consulté le 17 mars 2026. URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/46934> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/13e8c>

2. LE NIVEAU LOCAL DÉMONSTRATEUR DES POLITIQUES DE SOBRIÉTÉ EN EUROPE



2.1. LE LOCAL. NIVEAU PIVOT

Le niveau local joue un rôle central dans la mise en œuvre de la sobriété car c'est dans les villes et communes que se prennent les décisions qui influencent directement la consommation de ressources. Les collectivités disposent d'une connaissance fine des besoins des habitant.e.s, ce qui leur permet d'adapter les politiques de réduction de la demande énergétique au terrain. Energy Cities souligne que les mesures de sobriété génèrent des co-bénéfices importants en matière de qualité de l'air, de santé et d'équité sociale, facteurs essentiels pour favoriser leur adoption. Les territoires sont aussi au cœur des infrastructures (bâtiments, mobilités, réseaux) qui structurent la consommation d'énergie. Ils deviennent donc incontournables pour atteindre les objectifs européens de lutte contre le réchauffement climatique, mais aussi de santé, de limite de l'étalement urbain ou d'indépendance stratégique.

Le niveau local est également un espace d'expérimentation : les municipalités peuvent tester rapidement de nouveaux modèles d'aménagement, de gouvernance ou de services publics, puis les répliquer. Cette capacité d'innovation institutionnelle est essentielle puisque la sobriété repose autant sur l'organisation du territoire que sur les comportements individuels. Enfin, les collectivités peuvent mobiliser concrètement les citoyen.ne.s à travers des actions visibles (gestion de l'éclairage, rénovation des bâtiments publics, politiques de mobilité ou d'alimentation). Cet ancrage territorial permet de transformer la sobriété en projet collectif plutôt qu'en injonction top-down.

En résumé, sans les collectivités locales, les objectifs européens resteraient assez théoriques : ce sont elles qui transforment les orientations politiques en changements concrets et mesurables. Les collectivités s'activent déjà partout en Europe à la transformation de leur territoire en prenant en compte la gestion des ressources et la justice sociale.

2.2. DES EXEMPLES D'ACTIONS DE COLLECTIVITÉS

Voici un mapping des actions de sobriété que nous avons réalisé à partir d'une enquête en ligne auprès de nos villes membres, d'une analyse de projets conduits récemment et d'une recherche documentaire complémentaire.

Les territoires mentionnés avec astérisque font l'objet d'un entretien en Annexe.

1/ Actions transversales – multithématiques

VILLES – TERRITOIRES	DOMAINES	ACTIONS
Canton de Vaud* (Suisse)	Législation	Nouvelle loi cantonale de l'énergie qui intègre des principes de sobriété
Région Bourgogne Franche-Comté (France)	Accompagnement	Programme transition action sur sobriété et low tech qui comporte notamment un volet « animation et développement de la communauté régionale d'acteurs engagés ».
Marseille (France)	Transversal	Plan de sobriété énergétique, + Plan de sobriété en eau + plan de réduction des déchets

2/ Urbanisme – aménagement

VILLES – TERRITOIRES	DOMAINES	ACTIONS
Barcelone (Espagne)	Urbanisme - aménagement	Les Superillas (ou Superblocs en anglais) sont des micro-quartiers regroupant 9 îlots d'habitation (trois îlots par trois) qui ont été instaurés en 2016 d'abord de manière pilote dans le quartier de Poblenou à Barcelone. Au sein de ces super-îlots, les vitesses sont réduites de 50 à 10 km/h et les sens de circulation revus, de manière à dissuader le trafic de transit. Les espaces dédiés à l'automobile sont aussi largement réduits au profit des piétons et cyclistes, et de nombreux espaces d'agrément ont été créés à destination des riverains avec une végétalisation plus présente. Le développement des superblocs a donné naissance à un deuxième modèle, visant à les formaliser et à les ancrer dans l'espace urbain : les « axes verts ». 21 axes et 21 places (situées aux carrefours de ces axes) voués aux piétons, à la nature et aux activités de proximité, presque sans voitures. Ces politiques innovantes ont aujourd'hui été mises en pause par la nouvelle majorité municipale (depuis 2023). Source : https://ajuntament.barcelona.cat/superilles/en https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/de-villes-en-metropoles/articles-scientifiques/superilots-barcelone https://metropolitiques.eu/Barcelone-des-super-ilots-aux-axes-verts-mesaventures-des-politiques-urbaines.html?ref=transitions.city

VILLES – TERRITOIRES	DOMAINES	ACTIONS
Mannheim (Allemagne)	Urbanisme - Foncier - instrument	Mise en place d'un fonds foncier communal mobilisé pour appuyer les acquisitions foncières stratégiques avec une dotation annuelle de deux millions d'euros. Cela permet à la ville de stocker des surfaces – même sans plan de développement immédiat – et ainsi pérenniser sa marge de manœuvre pour les projets à venir. Le focus est en particulier porté sur la valorisation de l'existant en ville, via l'acquisition d'espaces déjà bâtis ou artificialisés. Source : https://www.mannheim.de/de/service-bieten/bauen-und-wohnen/wohnraumkonzept
Freiburg im Brisgau (Allemagne)	Urbanisme - mobilité résidentielle	Bourse d'échange d'appartements dans le cadre du plan municipal pour le logement abordable. La commune sert d'intermédiaire entre les habitants qui souhaitent déménager en offrant une allocation de déménagement de 2 000 euros aux personnes disposées à échanger leur appartement et prêtes à passer d'un appartement de 3 ou 4 pièces ou d'un appartement plus grand à un appartement plus petit. Source : https://www.wohnungstausch.freiburg.de
Muttersholtz (France)	Urbanisme – lutter contre la vacance	Taxe d'habitation sur les logements vacants et programme d'accompagnement technique et financier Source : https://www.muttersholtz.fr/projets/logements-vacants-un-dispositif-pour-aider-les-proprietaires
Hiddenhausen (Allemagne)	Urbanisme - Sobriété résidentielle - Faciliter la mobilité résidentielle	Programme Jung kauft Alt (les jeunes achètent de l'ancien) Faisant face au déclin démographique et au vieillissement de sa population, cette commune rurale allemande a fait le choix de subventionner l'acquisition et la rénovation de logements anciens par de jeunes familles. Redynamisation de 6 centres bourg de la commune Source : Rifs
Karlsruhe (Allemagne)	Urbanisme – lutte contre la vacance / mal logement	Programme de mise à disposition de logements vacants pour les sans-abris. Depuis 2005, la municipalité s'engage à sortir certains logements de la vacance pour les mettre à disposition de personnes sans domicile ou menacées de le devenir. En offrant des garanties aux propriétaires et en accompagnant les nouveaux locataires, elle crée des logements accessibles aux personnes en difficulté – le tout sans construction neuve ni consommation foncière. Source : Rifs
Utrecht* (Pays-Bas)	Urbanisme – lutte contre la vacance immobilière	Ordonnance sur les logements vacants
Steinfurt circonscription de Münster - Rhénanie-du-Nord-Westphalie (Allemagne)	Urbanisme – lutter contre la vacance immobilière	Le concept de « LebensRäume » Rendre disponibles les espaces de vie sous-utilisés en fonction des besoins dans cette zone rurale de 24 communes (maisons individuelles et jumelées), en les adaptant aux évolutions démographiques (âge et étapes de vie des résidents) et en améliorant leur efficacité énergétique. Au cœur de ce dispositif, le service centralisé de conseil et de placement, qui joue le rôle de médiateur et de mise en réseau des acteurs concernés. Projet financé par le Ministère fédéral de l'Éducation et de la Recherche (2017- 2020) Source : https://www.ifeu.de/en/project/lebensraeume-living-spaces-instruments-for-needs-based-use-of-living-space-in-municipalities
Frankfurt am Main (Allemagne)	Urbanisme – mobilité résidentielle	Moving bonus. Prime de déménagement aux personnes qui quittent un logement social, à condition que leur logement actuel soit trop grand et que le nouveau soit plus petit. Source : https://financesustainablebuildings.eeb.org/living-space-bonuses-through-one-stop-shops/

VILLES – TERRITOIRES	DOMAINES	ACTIONS
Barcelone (Espagne)	Urbanisme - Habitat participatif	Immeuble coopératif La Borda Projet de coopérative d'habitations réalisé entre 2012 et 2019. Les habitants se sont réunis en une coopérative afin de concevoir et construire leur immeuble avec l'appui d'un cabinet d'architectes. Lacol Architects. Cet ensemble de 28 logements sociaux autoproduits et autogérés, dont le coût de sortie est de près de la moitié du prix du marché, a reçu le soutien de la municipalité qui essayait depuis des années, sans succès, de développer sur ce terrain différents programmes de logements sociaux. On y trouve des espaces communs ainsi que 3 logements totalement modulables. Il a reçu différents prix d'architecture. Source : https://www.laborda.coop/en/home/ https://ideat.fr/barcelone-la-borda-prix-europeen-pour-le-logement-collectif
Rennes* (France)	Urbanisme – temps d'usage des bâtiments	Mise en place des principes de chronotopie dans le bâti scolaire et à l'échelle du quartier + élaboration d'un kit méthodologique
Rennes Métropole (France)	Urbanisme - Foncier	Feuille de route sobriété foncière désirable adoptée en décembre 2025 avec une double approche quantitative et qualitative -> trajectoire zéro artificialisation nette (ZAN) dans le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) 2028 Plusieurs outils d'aide à la décision ont été développés pour faciliter les arbitrages politiques et la mise en œuvre opérationnelle de cette trajectoire. Source : https://economie.metropole.rennes.fr/economie-circulaire-une-feuille-de-route-pour-le-territoire
Entlenburg (Suisse)	Urbanisme – planification	Optimisation des espaces bâtis pour créer un nouveau centre bourg Source : https://www.stiftung-mercator.ch/en/journal/sufficiency-policy-in-rural-communities
Bornova (Turquie)	Urbanisme - Agriculture urbaine	Kent Bostanlari, le projet « Urban Gardens » vise à promouvoir l'agriculture urbaine durable et la résilience des communautés en permettant aux citoyens de cultiver leurs propres produits alimentaires sur des parcelles municipales réservées à cet effet. Cette initiative incite les citoyens à repenser leurs habitudes de consommation, réduit les émissions liées au transport des denrées alimentaires, favorise la souveraineté alimentaire locale et renoue les citoyens avec la nature.
Vienne (Autriche)	Urbanisme Aménagement - mutualisation	Kreative Räume Wien est un centre de services mandaté par la Ville de Vienne pour gérer les problématiques liées à la valorisation des logements vacants et à leur utilisation temporaire. Il accompagne notamment les personnes en recherche d'espace, conseille les propriétaires et soutient les projets depuis 2016. Les trois conseillers municipaux concernés : – affaires culturelles et scientifiques, – finances, affaires, innovation numérique et les affaires internationales, et – aménagement urbain, circulation et les transports, la protection du climat, la planification énergétique et la participation du public Ce bureau a aussi un rôle de sensibilisation du public aux enjeux de la vacance et de la prévention de la vacance, à l'utilisation transitoire et aux modes d'utilisation coopératifs. Source : https://www.kreativeraumewien.at/en
Göttingen (Allemagne)	Urbanisme – incitation à la mobilité résidentielle	Campagne Kleiner Wohnen – Besser Wohnen (Habiter plus petit – vivre mieux) lancée en 2024 dans le quartier Weende-Nord pour entrer en contact avec les habitants du quartier et leur proposer un logement mieux adapté à leurs besoins. Cette expérimentation a porté ses fruits, permettant à plusieurs ménages de déménager. L'initiative a été reprise dans un autre projet immobilier, cette fois porté par un promoteur privé. Source : Rifs

VILLES – TERRITOIRES	DOMAINES	ACTIONS
Varsovie, Kielce et Zawiercie (Pologne)	Urbanisme – lutte contre la vacance immobilière	Boîte à outils pour recenser les locaux vacants à transformer en logements abordables développée par Habitat for Humanity Pologne en collaboration avec l'Institut de développement urbain et régional (cartographie les locaux vacants du pays) et d'autres chercheurs et associations polonais. Offre des conseils aux organisations locales et aux associations caritatives sur la conversion de locaux commerciaux vacants en logements sociaux de qualité. Y sont détaillés, les données sur les locaux vacants, les mécanismes juridiques et financiers et des recommandations pour rendre les espaces inutilisés, vacants depuis au moins 12 mois, disponibles pour le logement. Source : Habitat for humanity Poland
Forest – Bruxelles capitale (Belgique)	Urbanisme – habitat partagé	Projet CALICO groupé, intergénérationnel et socialement mixte à Forest Ce projet de 34 logements répartis sur 3 habitats avec chacun leur angle d'approche, offrant une mixité sociale et intergénérationnelle, a été conçu en mode community land Trust. Ce principe permet la séparation de la propriété sol et du bâti : les habitant-es sont propriétaires des murs, de leurs logements tandis que Le Community Land Trust Bruxelles (CLTB) et ses membres sont propriétaires du terrain. Le terrain est géré comme un bien commun ce qui maintient des clauses anti spéculatives pour tous. Les questions de "vivre ensemble" ont pu être intégrées dès la conception architecturale grâce au fait que le CLTB est le maître d'ouvrage. Les logements sont habités depuis 2021. Il a été lancé en novembre 2018 avec l'octroi d'un financement européen au titre du programme Actions Innovatrices Urbaines. Source : https://cltb.be/projet/calico
Lausanne (Suisse)	Urbanisme - mutualisation	Projet pilote facilitant des échanges d'appartements au sein du patrimoine de la ville et de celui de la Société lausannoise immobilière pour le logement. Source : https://www.energiestadt.ch/fr/bons-exemples/echanges-dappartements-a-lausanne-14849.html
Leuven (Belgique)	Urbanisme – lutte contre vacance	Politique de rachat de logements vacants Répondre au besoin accru de logements sociaux en exploitant les bâtiments vacants : inciter les propriétaires à combler les logements vacants grâce à des « rachats de logements vacants », y compris pour les résidences secondaires (1 500 € par logement vacant et 108 € par chambre ou studio de moins de 60 m²), les villes acquièrent la propriété grâce au « droit de préemption ». Source: FEANTSA, Urban Challenges, Housing Solutions: Understanding Cities' Vacant Housing Potential to Provide Adequate Affordable Housing Solutions (S. 12): https://www.feantsa.org/en/report/2023/01/31

3/ Consommation – sensibilisation

VILLES – TERRITOIRES	DOMAINES	ACTIONS
Flensburg (Allemagne)	Sensibilisation/ comportement des habitants	Le « sobriété City Tour » est une visite guidée d'environ deux heures à travers le centre-ville été conçue par l'association « Transformatives Denk- und Machwerk e. V. (Centre de réflexion et atelier sur la transformation) » fondée en 2018 par des étudiants passionnés du Master « études de la transformation » de l'Université européenne de Flensburg et en étroite collaboration avec la ville. Le point central de la visite est la stratégie sobriété de la municipalité. Elle s'adresse à la fois aux habitants et aux touristes. https://transformwerk.org/suffizienz https://klimapakt-flensburg.de

VILLES - TERRITOIRES	DOMAINES	ACTIONS
Grand Besançon Métropole (France)	Sensibilisation/ comportement des habitants	Les conversations carbone Il s'agit d'une méthode d'accompagnement au changement vers un mode de vie sobre en carbone qui a été créée au Royaume-Uni il y a 20 ans. Dans la métropole de Besançon, plusieurs centaines d'habitants ont suivi ces conversations carbone et plusieurs dizaines de facilitateurs ont été formés. En pratique, à chaque session ce sont 6 ateliers participatifs et gratuits encadrés par un binôme de facilitateurs, qui accompagnent les participants vers une réduction de leur empreinte carbone. Données chiffrées, discussions de groupe, exercices et jeux les aident à trouver leurs propres solutions pour un changement durable. 4 thèmes sont abordés : l'énergie à la maison, la mobilité, l'alimentation et l'eau, la consommation et les déchets.
Amsterdam (Pays-Bas)	Consommation/ comportement des habitants	Règlement municipal adopté le 22 janvier 2026 (en préparation depuis six ans) interdisant la publicité pour les énergies fossiles (voyages en avion, les croisières et les voitures à moteur thermique) et les produits carnés dans les espaces publics et sur le réseau de transports en commun de la ville. Source : gemeenteplantvooruit.nl
Grenoble (France)	Sensibilisation au sein de l'administration municipale	Sensibilisation des agents services de la ville à la sobriété énergétique. Organisation de temps de team-building à l'aide d'outils pédagogiques créés sur-mesure.
Vienna (Autriche)	Consommation - Réparation	Vienna Repair Voucher Grâce au programme « Bon de réparation de Vienne », la ville subventionne 50 % des frais de réparation jusqu'à un maximum de 100 €, incitant ainsi de manière ciblée à ne pas jeter les appareils et objets qui pourraient être réparés. Le réseau est coordonné par le centre de conseil environnemental « Die Umweltberatung ». Le réseau de réparation de Vienne (Wiener Reparaturnetzwerk) regroupe plus de 140 entreprises spécialisées dans la réparation de produits d'occasion, des meubles anciens aux smartphones de dernière génération. Certaines entreprises du réseau proposent également à la vente des produits d'occasion entièrement testés. Plus d'un million de réparations ont déjà été effectuées depuis la création du réseau en 1999.
Ivry sur Seine (France)	Consommation - alimentation	Actions pour lutter contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires et changer les mentalités des adultes et des enfants sur l'alimentation. – dispositifs d'auto-service des aliments et de gestion des quantités en fonction de des appétits sont mis en place pour les entrées. – transformation des denrées proposées en accompagnement. – Dispositif Petite faim / grande faim pour le plat chaud : les enfants évaluent leur faim en choisissant un jeton en fonction d'une petite ou d'une grande faim, afin de pouvoir avoir une assiette en conséquence. – manèges à saveurs (avec épices et aromates) et des bars à topings (avec une réflexion sur la consommation de sucre) pour l'apprentissage de différentes saveurs et éviter in fine le gaspillage alimentaire...
Communauté d'agglomération du Pays Basque (France)	Sensibilisation	Plan sobriété - Fin 2022, une cinquantaine d'agents nommés référents sobriété sur leur lieu de travail.
Varsovie (Pologne)	Plateforme numérique	Plateforme numérique développée par la municipalité pour le partage d'objets et de locaux entre habitants, associations https://www.spoldzielnia.waw.pl/ https://www.interregeurope.eu/good-practices/spoldzielnia-cooperative-warsaws-civic-sharing-platform



VILLE D'UTRECHT / PAYS-BAS

RÉGLEMENTER LA VACANCE IMMOBILIÈRE

Jamal Belkasmî / Spécialiste en réglementation des immeubles vacants / Ville d'Utrecht

La région d'Utrecht compte 1,7 million d'habitants. Avec près de 400 000 habitants, Utrecht est la quatrième plus grande ville du pays.

Située au cœur des Pays-Bas, le territoire est bien connecté au reste du pays : on rejoint Amsterdam en une vingtaine de minutes de train, et de nombreuses grandes villes néerlandaises sont accessibles rapidement. Cette situation centrale, combinée au dynamisme économique et à la présence d'une grande université, attire beaucoup. La contrepartie, c'est que l'offre de logements est limitée et la demande très forte.

La municipalité a lancé une **politique pour lutter contre la vacance immobilière** dont la première étape a été de mener une enquête minutieuse pour déterminer si les logements sont réellement vides. En effet, le logement peut être « inoccupé sur le plan administratif ». Cela signifie qu'il est occupé, mais le résident n'est pas inscrit à cette adresse dans le registre municipal de la population (BRP). L'objectif est d'identifier ces résidents, de déterminer les raisons pour lesquelles ils ne se sont pas enregistrés et de veiller à ce qu'ils soient correctement enregistrés sur leur lieu de résidence effectif.

Deuxième possibilité, logement est réellement inoccupé, on parle alors de « vacance effective »

Dans ce cas, l'objectif est d'identifier ces logements, de déterminer les raisons sous-jacentes de leur vacance et de veiller à ce qu'ils soient remis sur le marché.

Fin octobre 2023, la ville a mis en place une ordonnance afin d'éviter que des biens immobiliers restent inutilisés. Les propriétaires sont tenus de signaler à la municipalité si leur logement est vacant depuis six mois ou plus, sous peine d'une amende de 4 500 € pour les particuliers et de 9 000 € pour les entreprises s'ils ne le font pas. Les propriétaires qui signalent dûment la vacance de longue durée ont la possibilité d'expliquer la situation, et la municipalité les aide à trouver une solution.

« Nous considérons qu'un logement vide est un de trop. » Cette mesure semble déjà avoir un effet préventif, car de nombreux propriétaires déclarent désormais leurs logements vacants pour éviter des sanctions municipales.

Nous travaillons également sur une réglementation visant à limiter l'achat de logements à des fins locatives (buy-to-let). De plus, nous veillons à ce que les logements destinés aux revenus intermédiaires soient attribués en priorité cette cible via un système de permis de logement basé sur des critères de revenus ».

Cette nouvelle approche, adoptée depuis plus de deux ans, a porté ses fruits. La ville a réduit de plus de 20 % le nombre de ses logements vacants, passant de près de 2 000 en 2023 à 1 550 aujourd'hui.

Le logement est vacant depuis plus de 6 mois. Une notification est transmise au propriétaire. Il a deux mois pour réagir. Une réunion est organisée avec le propriétaire à l'issue de cette période de 2 mois. Une ordonnance exécutoire est ensuite prononcée : le propriétaire doit remettre le logement en état d'habitation.

Face à la pénurie de logements abordables, la municipalité a également décidé d'encourager l'habitat partagé à travers plusieurs mesures :

- Aucun permis n'est requis pour la colocation jusqu'à trois personnes dans un même appartement.
- Amélioration de l'accès à l'information pour les propriétaires et les locataires.
- Encouragement des projets de construction intégrant des logements partagés de qualité.

Source : [ordonnance - https://lokaleregelgeving.overheid.nl/CVDR698050](https://lokaleregelgeving.overheid.nl/CVDR698050)



VILLE DE RENNES / FRANCE

CHRONOTOPIE D'ÉCOLES

Catherine Dameron / Bureau des temps / Direction des Projets d'Équipements Publics

Au carrefour de l'aménagement urbain et des enjeux temporels, la chronotopie invite à repenser la fabrique de la ville en se basant sur des principes de sobriété (des matériaux, des mètres carrés, des ressources financières) et de partage (des bâtiments, des espaces publics... et du temps).

Au regard de problématiques liées au manque d'espace dans plusieurs écoles rennaises, le Bureau des temps a été sollicité en 2022 pour identifier des solutions relevant d'une approche temporelle. En effet, s'il y a globalement un manque d'espace pour répondre simultanément aux différents usages de l'école (scolaire, périscolaire, restauration...), tous les besoins n'ont pas lieu en même temps et tous les espaces ne sont pas utilisés de manière continue. Par ailleurs, dans un contexte de densification urbaine couplé à des impératifs de sobriété foncière, économique et écologique, la recherche de solutions alternatives à la construction de bâtiments est privilégiée par la municipalité, avec l'enjeu de mieux partager et utiliser les mètres carrés existants.

La démarche Chronotopie d'écoles a été menée à deux échelles : dans le bâti scolaire pour répondre à la question Comment mieux partager les mètres carrés existants entre acteurs de l'école ? et à l'échelle du quartier ou du territoire - Comment mieux partager les espaces avec des acteurs de la vie associative et culturelle locale ?

Deux écoles rennaises ont été choisies comme terrain d'expérimentation afin d'initier une méthodologie de travail et tester des actions de mutualisation.

C'est une équipe projet pilotée par le Bureau des temps et la Direction des Projets d'Équipements Publics et accompagnée par une designer interne, qui a mené ce travail en lien avec la Direction Éducation Enfance et une Direction de Quartier.

Les divers acteurs (scolaires, périscolaires, agents d'entretien et de restauration, associations) ont été associés à ce travail partenarial via des rencontres bilatérales et collectives et aussi des ateliers participatifs.

Afin d'outiller les agents municipaux pour mener des démarches similaires dans d'autres écoles de la Ville, un kit méthodologique (Kit Chronotopie) a été produit suite à cette expérimentation. Une première formation-action a été proposée en 2025.

Plusieurs outils viennent compléter ce kit méthodologique (cartographies temporelles et cartographies de proximité, jeu Chronotopie d'école, pack signalétique...). Ils sont mis à disposition de l'ensemble des directions de la ville et de la métropole dans une perspective d'essaimage et de déploiement à l'échelle du territoire.

Un premier bilan des expérimentations a été réalisé : il souligne l'intérêt de prendre en compte les temps d'usage pour penser un meilleur partage des espaces au sein d'un bâtiment, et la pertinence d'intégrer une réflexion sur la chronotopie dès l'étape de la programmation bâtiminaire.

Le programme de rénovation d'une des écoles pilotes a notamment permis d'éviter 200 m² de construction neuve, représentant une économie d'investissement de 800 000 €, tout en renforçant des synergies positives entre acteurs de l'école.

La seconde expérimentation visant à accueillir une association jeunesse du quartier dans l'école, hors temps scolaire, a permis quant à elle d'éviter l'installation et le raccordement d'un modulaire dans la cour de l'école dont le coût était estimé à 300 000 €. Les aménagements réalisés (installation d'un point d'eau, peinture et petites réparations, mobilier) pour un coût de 20 000 € ont permis d'améliorer le confort d'usage des occupants actuels de l'espace et leur bon fonctionnement collectif.

À noter : à l'occasion de la formation-action, plusieurs agents ont mené des projets dans des écoles. Les expérimentations sont en cours et d'après les premiers retours, la méthode a permis d'identifier des solutions en jouant sur les temps d'usages. Plusieurs directions et partenaires du territoire sont en demande des outils et d'une formation sur le sujet.

Le kit : il fournit une méthodologie pour aider les personnes à mener une démarche de chronotopie dans un bâti, en s'y prenant étape par étape, et en affinant au fur et à mesure les questions de mutualisation et de mixité des usages. Il permet de rechercher dans la finesse les interstices temporels utilisables, et d'apprécier la manière dont ceux-ci peuvent être utilisés. Complémentaire de l'IntensiScore, le kit Chronotopie se présente sous la forme d'un carnet de bord, avec des fiches pratiques pour accompagner chaque étape de travail.

Sources : [Section chronotopie de la page ressources temporelles du site ville de Rennes/Rennes Métropole](#)



CANTON DE VAUD / SUISSE

LA SOBRIÉTÉ DANS LA LOI

Senn Wladyslaw / chef de sobriété énergétique / Unité MOSES (Mobilisation, sensibilisation, économie et sobriété énergétique) – Direction de l'énergie / Canton de Vaud

Le canton de Vaud (864 000 habitants, ville centre : Lausanne) peut et doit atteindre la neutralité carbone en 2050. Cette neutralité est souhaitée par le peuple suisse et le peuple vaudois, qui ont adopté à une très large majorité le 18 juin 2023 par votation populaire l'inscription de cet objectif respectivement dans une loi fédérale et dans la Constitution vaudoise. On parle de neutralité carbone à l'horizon 2050 pour le canton et à l'horizon 2040 pour les services de l'administration.

Le 3 février 2026, après un an et demi de débats, le Grand Conseil du canton de Vaud a voté sa nouvelle loi sur l'énergie. Celle-ci intègre le principe de sobriété.

Que dit la loi ?

Elle définit le principe de sobriété comme « une démarche visant à adopter des pratiques individuelles et collectives propres à réduire les services et la consommation d'énergie en priorisant les besoins essentiels dans les usages de l'énergie ».

Cette loi a pour but de favoriser la transition énergétique, de diminuer la consommation d'énergie et de promouvoir un approvisionnement énergétique local suffisant, diversifié, sûr, économique et respectueux de l'environnement, notamment au moyen du stockage de l'énergie. Dans l'article 1, il est indiqué que la loi « favorise la sobriété énergétique ».

Toutefois l'article 7 stipule bien qu'il s'agit d'une incitation à la sobriété et non d'une obligation. « Le Conseil d'Etat adopte une stratégie incitative en matière de sobriété énergétique afin d'encourager des modes de consommation d'énergie plus rationnels et économes. Cette stratégie prend en compte les leviers d'usage, dimensionnel, coopératif ou de substitution de la sobriété énergétique. L'Etat se fixe des objectifs propres de réduction de consommation, les communes peuvent en faire de même. »

Parmi les huit mesures phares, il y a « la sobriété énergétique – anti-gaspillage » : Lutte contre le gaspillage d'énergie, limitation de l'éclairage commercial et public, réduction de l'énergie grise des nouveaux bâtiments et programmes d'accompagnement.

L'article 63 mentionne que les mesures prises en application de la présente loi peuvent faire l'objet d'une subvention, notamment (...) les projets pilotes en particulier liés à la sobriété énergétique et de démonstration.

Si d'autres cantons suisses prennent aussi en compte le concept de sobriété – c'est le cas à Genève dans le plan directeur de l'énergie, ou encore dans le canton de Fribourg dans la Loi climat, le couplage sobriété et stratégie cantonale est une première.

Actuellement la direction de l'énergie du Canton travaille activement à la traduction de ce principe dans les cadres réglementaires, règlement d'application, directives nouvelles ou révisées puis, in fine, les mesures concrètes qui toucheront les collectivités locales, les entreprises, les citoyens. Par rapport aux collectivités locales, le Canton effectue un travail de documentation des bonnes pratiques et des outils existants, et se charge de les diffuser auprès des communes qui ont besoin d'accompagnement.

En parallèle le Canton a intégré un devoir d'exemplarité et applique ce principe au sein de son administration. Cela implique un gros travail de coordination interne, l'administration cantonale gérant quelques 700 bâtiments.

L'entrée en vigueur de la loi est prévue en janvier 2027.

Source : [Loi vaudoise sur l'énergie- https://www.vd.ch/djes/nouvelle-loi-sur-lenergie#c2107239](https://www.vd.ch/djes/nouvelle-loi-sur-lenergie#c2107239)

